



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
20 janvier 2015  
Français  
Original : anglais

---

### Lettre datée du 19 janvier 2015, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

Comme suite à ma lettre du 2 janvier, j'ai l'honneur de confirmer que les membres du Conseil de sécurité ont décidé d'envoyer une mission en Haïti du 23 au 25 janvier 2015. Les membres du Conseil sont convenus du mandat de la mission (voir annexe).

Je dirigerai la mission en collaboration avec M<sup>me</sup> Power.

À l'issue de consultations avec les membres du Conseil, il a été décidé que la mission serait composée comme suit :

M. l'Ambassadeur Ismael Abraão Gaspar Martins (Angola)

M. l'Ambassadeur Cristián Barros Melet (Chili)

M. l'Ambassadeur Liu Jieyi (Chine)

M. l'Ambassadeur Román Oyarzun Marchesi (Espagne)

M<sup>me</sup> l'Ambassadrice Samantha Power (États-Unis d'Amérique)

M. Petr Iliichev (Fédération de Russie)

M. Alexis Lamek (France)

M<sup>me</sup> l'Ambassadrice Dina Kavar (Jordanie)

M. Dainius Baublys (Lituanie)

M. l'Ambassadeur Hussein Haniff (Malaisie)

M. l'Ambassadeur Usman Sarki (Nigéria)

M. l'Ambassadeur Jim McLay (Nouvelle-Zélande)

M. l'Ambassadeur Peter Wilson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Bante Mangaral (Tchad)

M. l'Ambassadeur Rafael Dario Ramirez Carreño [Venezuela (République bolivarienne du)]



Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Cristián **Barros Melet**

---

**Annexe à la lettre datée du 19 janvier 2015 adressée  
au Secrétaire général par le Président du Conseil  
de sécurité**

**Mandat de la mission du Conseil de sécurité en Haïti codirigée  
par le Chili et les États-Unis d'Amérique**

Souligner à quel point une démarche sans exclusive et constructrice contribue à la stabilité politique, à la gouvernance démocratique et au développement, tous éléments qui promeuvent la prévention des conflits;

Réaffirmer l'appui constant que le Conseil de sécurité apporte au Gouvernement et à la population d'Haïti et aux efforts qu'ils déploient en vue de consolider la paix, la démocratie et la stabilité et de promouvoir le relèvement et le développement durable;

Demander instamment aux acteurs politiques haïtiens de collaborer sans plus tarder pour assurer la tenue, conformément à la Constitution, d'élections législatives, d'élections sénatoriales partielles, d'élections municipales et d'élections locales libres, régulières, ouvertes à tous et transparentes, y compris celles qui sont différées depuis longtemps;

Évaluer le renforcement de la Police nationale et l'aptitude croissante des autorités nationales à assumer la responsabilité qui incombe à l'État d'assurer la stabilité et la sécurité dans le pays, étudier les mesures prises par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour mieux coordonner ses activités avec celles de la Police nationale et renforcer les capacités de cette dernière pour lui permettre de répondre seule aux besoins en matière de sécurité, souligner qu'il importe que la Police nationale dispose d'un budget suffisant, encourager le Gouvernement à tirer parti du soutien apporté par la communauté internationale pour garantir à la population des conditions de sécurité satisfaisantes, et examiner l'ensemble des structures nationales chargées de l'état de droit et de la sécurité et des questions connexes;

Évaluer l'état d'avancement de l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2180 (2014), sachant qu'il importe d'assurer des conditions sûres et stables, notamment aux fins des élections prévues pour 2015, et que les réalités sociales et politiques influent sur la stabilité et la sécurité, et compte tenu du développement croissant des capacités de l'État, en particulier du renforcement continu de la Police nationale, ainsi que du fait que les autorités nationales s'acquittent de plus en plus de la responsabilité qui leur incombe d'assurer le maintien de la stabilité et de la sécurité dans le pays;

Témoigner un soutien sans faille à la MINUSTAH et au Représentant spécial du Secrétaire général, notamment dans l'action qu'ils mènent en vue d'améliorer la stabilité et la gouvernance en Haïti, et créer des conditions propices à l'instauration d'un climat de sécurité et à la reconstruction et au développement du pays;

Rappeler qu'il importe de ne pas relâcher les efforts déployés à court, à moyen et à long terme pour consolider la démocratie, la paix et la stabilité, garantir la protection des droits de l'homme et promouvoir le développement durable, tout en gardant à l'esprit que c'est au Gouvernement et au peuple haïtiens qu'incombe au

premier chef la responsabilité de l'action menée à cet égard et en appréciant pleinement l'importance du rôle joué par les organisations de la société civile.

---